

1 Garde-champêtre

Référence : 3134-25-1640/SR du 24 octobre 2025



Employeur : Ville du Mont-Dore

Corps ou Cadre d'emploi / Domaine : Agent contractuel de droit public – grille 2

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre ⁽¹⁾ : /

Poste à pourvoir : immédiatement

Direction : de la sécurité – service de la police municipale

Lieu de travail : Boulari – Mont-Dore

Date de dépôt de l'offre : Vendredi 24 octobre 2025

Date limite de candidature : Vendredi 14 novembre 2025

Détails de l'offre :

Placé sous l'autorité de la cheffe du service de la police municipale, l'agent retenu intervient principalement en matière de police rurale. Il exécute, sous l'autorité du maire, des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il recherche et constate les infractions aux lois et règlements dans sa compétence.

Emploi RESPNC : Garde-champêtre

Missions :

En matière de pouvoir de police du Maire, l'agent devra notamment :

- Assurer le maintien du lien social par une police de proximité et par la mise en place d'actions de prévention,
- Surveiller et prévenir des désordres et incivilités sur la voie publique,
- Rechercher et constater des infractions relevant de la police des campagnes et des pouvoirs de police du maire,
- Appliquer le pouvoir de police funéraire,
- Assurer l'exécution des arrêtés de police du Maire et constater par procès-verbal les infractions auxdits arrêtés,
- Rédiger des écrits professionnels et des comptes-rendus d'activité.

En qualité d'agent de police judiciaire adjoint, l'agent retenu devra notamment :

- Seconder dans l'exercice de ses fonctions les officiers de police judiciaire,
- Rendre compte à sa hiérarchie de tous crimes, délits ou contraventions,
- Constater les infractions à la loi pénale conformément à la réglementation en vigueur.

La Police municipale comporte des unités équestre et cynophile ainsi qu'un centre de supervision urbain. L'agent est susceptible de venir compléter ces unités. Ainsi une expérience dans les domaines cités supra est souhaitée.

Caractéristiques particulières de l'emploi :

- Savoir s'adapter à des horaires irréguliers, avec amplitude variable (soirée, week-end, jour férié-chômé et astreinte possible),
- Susceptible de travailler en poste détaché à la mairie annexe de Plum,
- Agrément délivré par le procureur de la République et assermentation,
- Port de la tenue obligatoire,
- Bonne condition physique,
- Travail en extérieur par tous temps.

Profil du candidat

Savoir / Connaissance / Diplôme exigé :

- Être âgé de 21 ans minimum,
- Jouir de ses droits civils, civiques et familiaux et avoir un casier judiciaire vierge,
- Se trouver en position régulière au regard du Code du Service National,
- Connaissance des pouvoirs de police du Maire et attributions des administrations,
- Connaissance du territoire communal,
- Aptitude équestre appréciée,
- Niveau Brevet des collèges requis,
- Permis de conduire B,
- Permis A souhaité.

Savoir-faire :

- Veiller à l'application des règles de sécurité publique,
- Informer les administrés,
- Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire sur le territoire d'intervention,
- Alerter l'autorité supérieure d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre public,
- Prendre des mesures pour veiller à la sécurité des personnes et des biens et au maintien de l'ordre public,
- Disposer de qualités rédactionnelles permettant d'établir et de rédiger des rapports d'activités, des comptes rendus de mission de prévention des documents administratifs courants,
- Maîtrise de l'outil informatique.

Comportement professionnel :

- Rigueur, sérieux et discrétions exigés,
- Sens du service public,
- Diplomatie,
- Grande disponibilité,
- Bon relationnel,
- Ponctualité, assiduité.

Contact et informations complémentaires :

Madame Véronique WANEISI – Cheffe de service de la police municipale
Courriel : veronique.waneisi@ville-montdore.nc
Tél : 43.64.00

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements, attestation sur l'honneur de non-bénéfice de la rupture conventionnelle, ainsi que la demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire ⁽²⁾) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à la direction administrative par :

- voie postale : Ville du Mont-Dore – BP 3 - 98810 Mont-Dore
- voie électronique : mairie@ville-montdore.nc
- dépôt physique : Mairie du Mont-Dore - 4468 avenue des deux baies Boulari

- fax : 43.64.94

⁽¹⁾Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

⁽²⁾La fiche de renseignements, l'attestation sur l'honneur de non-bénéfice de la rupture conventionnelle et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les informations collectées par la ville du Mont-Dore directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité le recrutement de nouveaux agents. L'ensemble des éléments demandés est nécessaire.

A défaut, la ville du Mont-Dore ne serait pas en mesure d'accepter votre candidature.

Votre demande d'emploi est à destination exclusive du service des ressources humaines de la ville du Mont-Dore.

Elle sera conservée :

- Deux mois dans le cas où votre candidature ne serait pas retenue pour le poste à pourvoir ou pour un futur recrutement ;
- Deux ans dans le cas contraire.

Ces durées peuvent être différentes si :

- Vous exercez votre droit d'opposition pour des motifs considérés comme légitimes et suivant les modalités décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Conformément à la législation informatique et libertés, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer vos droits, vous devez justifier de votre identité établie par tous moyens. Votre demande sera adressée à :

Ville du Mont-Dore
Délégué à la protection des données
Mairie du Mont-Dore - BP 3 - 98810 Mont-Dore
ou par courriel à dpo@ville-montdore.nc

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessous, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr